



Compte rendu de la première réunion du Conseil Scientifique du CNRST mardi 13 décembre 2005

Les présents :

- M. Saïd Beledadi, Directeur du CNRST, Président du Conseil Scientifique;
- M. Driss Ouazzar, Professeur à l'EMI, membre désigné par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ;
- M. Driss Khrouz, Directeur de la Bibliothèque Générale, membre désigné par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ;
- M. Ahmed El Hattab, Directeur par Interim des Sciences au Département de la Recherche Scientifique ;
- M. Abdellah Ziadi, chef de service des programmes nationaux et des unités associées au CNRST ;
- M^{me} Souad Cherkaoui: enseignant chercheur au CNRST, invitée.

-Absent excusé :

- M. Mokhtar Annaki : Directeur de l'Enseignement Supérieur.

L'Ordre du jour :

- Présentation des missions du CNRST aux membres du Conseil Scientifique.
- Examen du projet CNRST de mise en place des unités associées au CNRST.
- Réflexion sur la mise en place d'une structure d'appui à la recherche en sciences humaines et sociales.
- Examen des modalités pour la mise en place des 3 Comités Scientifiques du CNRST.
- Examen des modalités d'élection des membres élus du Conseil Scientifique.

La séance a été ouverte à 9 heures.

1. PRESENTATION DES MISSIONS DU CNRST

Monsieur Saïd Beledadi a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Scientifique et a rappelé brièvement les missions et les procédures de désignation des membres du Conseil. Il a souligné que cette première réunion comprend uniquement les membres « désignés » en

attendant la sélection des unités associées pour pouvoir élire les six membres manquants comme le stipule la loi du Centre et son décret d'application.

Ensuite, le président du Conseil a énuméré les missions du Centre en mettant l'accent sur la fonction « d'opérateur » structurant de la recherche à travers un certain nombre d'actions telles :

- * la mise en œuvre et le financement de programmes scientifiques : PARS, PROTARS,....
- * la mise à disposition de la communauté scientifique nationale et aux entreprises des moyens comme : l'IMIST, les UAIRS, MARWAN...
- * l'encouragement des chercheurs marocains installés à l'étranger à la participation à l'effort du développement de la recherche scientifique dans notre pays.

En ce qui concerne les unités propres du Centre, M. Belcadi a expliqué qu'elles ne sont pas conçues pour faire la concurrence aux entités externes, mais elles sont plutôt orientées vers la réalisation des prestations de services au profit du reste de la communauté scientifique. Ce sont :

- Le Laboratoire de Microbiologie et de Biologie Moléculaire,
- Le Laboratoire d'Instrumentation Scientifique,
- L'Unité des Technologies et des énergies renouvelables,
- L'Institut National de Géophysique.

Le Directeur du CNRST a ensuite présenté aux membres du Conseil, l'organigramme du CNRST, approuvé récemment par le Ministère des Finances et de la Privatisation, qui comprend :

- le Département des Affaires Scientifiques et Techniques,
- le Département des Affaires Générales et de la Coopération, -

6 divisions concernent : l'IMIST, l'UAIRS, le Réseau MARWAN, l'INGI, Ressources Humaines et Coopération, Gestion et Finances

Le Directeur a émis le souhait de voir siéger au Conseil d'orientation de l'IMIST un représentant de la Bibliothèque Générale.

Les membres du Conseil ont remercié le directeur du Centre pour son intervention et pour la qualité du dossier qui leur a été adressé.

La discussion a porté tout d'abord, sur la position du Centre par rapport à la structure de la recherche dans le pays car certaines missions du Centre paraissent similaires à celles de certaines entités nationales. Il faudrait probablement délimiter les missions de chacun et les coordonner pour homogénéiser et optimiser toutes les actions.

D'après l'organigramme du CNRST, l'IMIST est une entité qui est appelée à jouer une place importante au sein de la communauté scientifique marocaine. Sa position en tant que division paraît insuffisante.

Il en est de même pour l'INGI à condition de revoir ses missions pour en faire un institut de prévention des risques naturels, et dont la sismologie serait une composante.. Le Maroc est sujet à d'autres risques telles la désertification, la sécheresse, les inondations etc, qui sont tous prioritaires.

Par ailleurs, le LMBM peut être rattaché aux UFRS où sa place paraît plus judicieuse.

En fait, le Centre devrait peut être se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de recherche scientifique, sur la stimulation, l'évaluation et le suivi des activités de recherche dans notre pays et libérer certaines unités qui pourraient devenir autonomes.

Par ailleurs, le CNRST ne devrait pas être un simple exécutant des décisions prises par le Ministère de tutelle mais un coordonnateur et un établissement d'évaluation et de contrôle. Pour cela, les moyens matériels et humains nécessaires à ses multiples activités devraient lui être accordés afin de jouer pleinement son rôle dans une stratégie nationale où il occupe une place importante.

Ces missions nécessitent un financement conséquent de manière à ce que le CNRST puisse affirmer la place qui lui revient.

2-UNITES ASSOCIEES AU CNRST :

M^{me} Souad Cherkaoui a fait un bref exposé sur le projet du CNRST relatif à la création d'unités qui lui seront associées en procédant à une comparaison entre les accréditations d'unités de recherches au niveau de certaines universités marocaines. Ces dernières ont entamé la structuration interne de la recherche scientifique au sein de leurs établissements.

Concernant les conditions d'éligibilité des unités associées au CNRST, M. Belcadi a ajouté que :

Le centre n'a pas voulu poser certaines contraintes pour ne pas léser les unités de petite taille qui font de la recherche de haut niveau. Mais toute candidature doit être accréditée et passer obligatoirement par son université.

L'appartenance à une UFR n'est pas une condition nécessaire, et ce pour permettre à des entités qui appartiennent à d'autres établissements publics concernés de présenter leur candidature.

Les membres du CS présents à cette réunion ont mis l'accent sur la nécessité d'exiger un nombre de publications scientifiques de haut niveau supérieur à celui admis par les universités :

- les unités associées doivent envoyer au Centre un rapport d'activités tous les ans ;
- les conseils scientifiques et consultatifs de ces unités associées doivent se réunir tous les ans ;
- chaque unité associée doit avoir des chercheurs impliqués dans l'enseignement au niveau de l'établissement qui l'abrite ;
- chaque unité associée doit procéder à une évaluation interne par le biais de son conseil scientifique.

A ce sujet M. Belcadi a informé les présents qu'un appel d'offres, qui tiendra compte de tous ces éléments, sera lancé par le Centre sous réserve que des Fonds soient mis à sa disposition par le Ministère de tutelle.

3-SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :

Le Directeur du Centre a rappelé les actions menées actuellement par le Centre en matière des sciences sociales et humaines (SHS) :

- près de 50% des projets déposés en SHS ont été retenus dans le cadre des programmes (PARS, PROTARS...) contre 20% seulement des projets retenus dans les autres domaines,
- dans le cadre du soutien à l'édition : 70% des ouvrages financés concernent les sciences humaines, sociales,...
- de même, plusieurs manifestations scientifiques soutenues par le Centre concernent les sciences humaines, sociales, ...
- au niveau de l'IMIST : il est prévue une bibliothèque des sciences humaines (littérature, sociologie, psychologie, histoire, géographie,...) et une bibliothèque des sciences juridiques et économiques.
- dans le cadre du programme des bourses de recherche accordées par le CNRST : parmi les 200 bourses retenues chaque année, une proportion non négligeable est réservée aux étudiants préparant une thèse dans les sciences humaines et sociales.

M. Belcadi a indiqué que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du Centre, le Ministre de l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et les membres de ce Conseil ont demandé au Centre de faire un effort supplémentaire pour stimuler la recherche scientifique dans ces domaines. Il a demandé aux membres du Conseil Scientifique d'aider le Centre pour la mise en œuvre d'actions concrètes dans le but de dynamiser la recherche scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les membres du Conseil ont souligné avec regret la régression de la recherche dans notre pays dans la plupart des domaines des SHS. Il n'y a plus assez de publications et de thèses de haut niveau faites dans ces domaines et les thématiques développées changent constamment. Elles portent essentiellement sur des thèmes qui bénéficient de financements par des organisations internationales.

Les membres du CS ont appuyé le rôle que pourrait jouer le CNRST pour le développement de la recherche scientifique dans ce domaine. Ceci pourrait se faire de différentes manières. Une action particulière pourrait être orientée vers les jeunes chercheurs à travers tout le pays travaillant dans les SHS pour émerger et prendre la relève. Le financement d'Unités Associées au CNRST dans les SHS peut également constituer un outil dans ce sens. De même les bourses d'excellence pourraient davantage prendre en considération les SHS.

Il a été aussi proposé d'organiser une journée à laquelle seront conviés des chercheurs concernés afin de réfléchir ensemble sur les moyens à mettre en œuvre pour stimuler la recherche scientifique dans les domaines des SHS.

4-COMITES SCIENTIFIQUES DU CNRST :

M. Belcadi a indiqué que ces comités, prévus par la loi 80-00 et composés d'experts, sont des instances d'évaluation et de suivi des programmes de recherche scientifique. Ils seront au nombre de trois (12 membres au maximum pour chaque comité) et seront composés en grande proportion de chercheurs externes au CNRST. Ils sont désignés par le Ministre sur proposition du Directeur du Centre après consultation des membres du Conseil Scientifique. Ces comités devront être mis en place dans les meilleurs délais.

Après discussion il a été convenu de prévoir trois comités et d'en préciser les missions. Les trois comités seront constitués dans les domaines suivants :

- sciences exactes et techniques,
- sciences humaines, sociales, économiques, juridiques, administratives...,
- sciences de la vie et de la terre.

Ces trois comités s'occuperont de l'évaluation des projets présentés dans le cadre de programmes scientifiques, des candidatures pour les bourses de recherche et des candidatures pour être des Unités associées au CNRST ainsi que de toute autre évaluation dont le Centre aura besoin.

Il sera procédé à un lancement d'appel d'offres auprès de la communauté scientifique pour le choix de scientifiques qui composeront ces comités.

Le Conseil Scientifique du CNRST examinera ensuite les candidatures présentées.

Le Directeur du CNRST soumettra les profils retenus à l'approbation de Monsieur le Ministre.

5-Membres élus du Conseil Scientifique du CNRST :

La loi 80-00 prévoit, en plus des membres désignés qui siègent au Conseil Scientifique du CNRST, 6 membres qui sont élus. Ces derniers appartiennent aux unités propres du Centre et aux unités qui lui sont associées.

Il a été suggéré que ces 6 membres soient élus au niveau des trois Comités scientifiques cités ci-dessus (deux membres pour chacun des 3 comités).

La séance a été levée à 12h30mn.